

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE
NANTERRE
167-177, Avenue JOLIOT CURIE
92013 NANTERRE Cedex

CLASSEMENT AVEC RAPPEL A LA LOI

L'Officier du Ministère Public

à

DEHAN & SCHINAZI AVOCATS
174 rue de Courcelles
75017 PARIS

Références à rappeler :

Rédacteur :

Madame, Monsieur,

Suite à votre courrier concernant l'amende ci-dessous :

pour l'(les) infraction(s) suivante(s) :

- 1 fois **032055** NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE
ART.L.121-6 AL.1, ART.L.130-9 AL.1.AL.3. ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.3 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à _____ en date du _____
, par procès verbal n° _____ dressé par _____ avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

et après examen des motifs invoqués dans votre correspondance, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai décidé de réserver, à titre très exceptionnel, une suite favorable à votre demande et procède ce jour au classement de l'infraction.

RAPPEL à LA LOI :

La prochaine fois que vous recevrez une contravention pour un excès de vitesse ou un radar de feu rouge, vous devrez obligatoirement renvoyer à l'ANTAI, votre avis de contravention avec la requête en exonération qui désigne le conducteur du véhicule, même si vous êtes le conducteur. Suite à cette désignation, vous recevrez un nouvel avis de contravention à votre nom propre ou au nom de la personne désignée, et ensuite à la réception du nouvel avis de contravention le paiement de l'amende pourra être effectué.

Si vous n'effectuez pas cette démarche, vous serez de nouveau destinataire d'un avis de contravention pour non transmission de l'identité et de l'adresse du conducteur par le responsable légal de la personne morale détenant le véhicule, pour lequel vous serez poursuivi automatiquement. Aucune clémence ne vous sera accordée ultérieurement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.

Fait à NANTERRE Cedex, le 02/02/2026

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

